

Rapport Pirès-Beaune sur l'encadrement du reste à charge en EHPAD et annonces de Matignon : les acteurs privés du Grand Âge alertent sur l'iniquité de certaines propositions

Le SYNERPA a pris connaissance du rapport de la députée Christine Pirès-Beaune. Alors que ce travail d'un grand sérieux permet d'améliorer la compréhension des défis auxquels sont confrontés les résidents en EHPAD et leurs proches, les acteurs privés du Grand Âge alertent sur les conséquences préjudiciables qu'entraînerait l'application de certaines propositions, ainsi que sur l'iniquité du plan de soutien exceptionnel annoncé par l'exécutif.

Le SYNERPA et les acteurs privés du Grand Âge – qui représentent plus de 25 % de la capacité d'accueil en France – sont pleinement engagés pour garantir un accès équitable et de qualité aux soins et aux solutions d'accompagnement des personnes âgées. C'est pourquoi **nous partageons nombre de constats et de problématiques soulevés dans ce rapport, ainsi que l'objectif visant à améliorer les différentes aides publiques pour les rendre plus justes, plus équitables et plus efficaces**. En effet, en l'état, la complexité des mécanismes et l'hétérogénéité des financements de la dépendance ne permettent pas d'assurer un ciblage des aides en faveur des personnes âgées qui en ont le plus besoin.

Cependant, alors que les réseaux français d'EHPAD investissent massivement pour répondre aux besoins du vieillissement de la population, pour construire et rénover des établissements, et pour recruter et former des personnels, nous alertons sur l'iniquité et les effets contre-productifs que provoquerait l'application de certaines recommandations.

C'est notamment le cas de la proposition de créer une commission et d'élaborer une méthode de prévention, d'analyse et de résolution des difficultés des EHPAD et structures de services à domicile qui concernerait uniquement le secteur public et privé non lucratif. Peu après la publication du rapport, la Première ministre a diffusé un communiqué annonçant la création dès la rentrée de ces commissions départementales, ainsi que **la mise en œuvre d'un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros en faveur de ces seules structures.**

Aussi, alors que l'ensemble des EHPAD et sociétés de services à domicile – quel que soit leur statut – sont confrontés aux mêmes difficultés, le SYNERPA s'inquiète de l'iniquité de telles mesures incompréhensibles qui favoriseraient les uns au détriment des autres.

Par ailleurs, **le SYNERPA alerte sur les effets néfastes qu'entraînerait l'application de certaines propositions qui ne visent que le secteur privé telles que l'obligation de verser une redevance forfaitaire annuelle sur les évolutions du capital des structures d'hébergement privées commerciales.**

En conséquence, le SYNERPA appelle donc au dialogue avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes du Grand Âge pour élaborer des solutions pragmatiques et équitables qui garantissent l'accessibilité et la qualité de l'accompagnement des résidents en EHPAD.

Pour Jean-Christophe Amarantinis, Président du SYNERPA : « Depuis plus de vingt ans, les acteurs privés du Grand Âge qui ont pris le virage domiciliaire investissent massivement pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées. À l'heure où nous devons redoubler d'efforts en développant l'offre d'hébergement et le recrutement de personnels pour faire face au vieillissement de la population, nous alertons sur l'iniquité de certaines propositions du rapport et annonces de Matignon qui prévoient de n'aider que les structures publiques en difficulté. Nous alertons également sur les effets contre-productifs qu'entraîneraient certaines contraintes spécifiques aux acteurs privés telles que l'obligation de contractualisation et le versement d'une redevance annuelle sur les évolutions du capital. Les défis du Grand Âge qui nous attendent sont immenses et nous ne pourrions pas les affronter en opposant les acteurs et les offres. Nous appelons donc à la concertation avec les pouvoirs publics et l'ensemble des parties prenantes pour définir ensemble les moyens d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées dépendantes. »

À propos du SYNERPA

Créé en juin 2001, le SYNERPA est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des résidences services seniors (RSS) avec le SYNERPA RSS, des services et soins à domicile avec le SYNERPA Domicile. Le SYNERPA rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 résidences seniors, 170 maisons partagées et 1 060 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 150 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETH) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du SYNERPA.

Contacts presse

HAVAS Paris — Romain CHAMPEL — Tél. : 06 80 67 50 36 — Email : romain.champel@havas.com
SYNERPA — Élisabeth ROY — Tél. : 06 17 49 56 64 — Email : roy@synerpa.fr